REVUE DE PRESSE

Qualité environnementale du cadre bâti






N°11 - 24 avril au 21 mai 2017

Sommaire

L'actu des régions en bref	p. 1
Législation - Réglementation	p. 2 à 4
Normes - Labels - Démarches	p. 5
Matériaux - Produits - Techniques	p. 5
Outils - Méthodologies	p. 6
Économie - Incitations financières	p. 7 à 8
Immobilier	p. 8 à 9
Éducation - Formation - Documentation	-
Réalisations	-
Professionnels - Entreprises	p. 9 à 10
Filières - Prestataires	p. 10
Bâtiment - Énergie	p. 10 à 11
Santé - Hygiène - Sécurité	p. 11
Autres thèmes	p. 11 à 12

/// L'ACTU DES REGIONS EN BREF ///

France - 26 opérations frugales sélectionnées pour la 4ème édition du OFF du Développement Durable, qui se tiendra le 29 juin 2017, simultanément à Paris, Lyon, Marseille et Montpellier

> www.leoffdd.fr

France - Fin du projet « I3E Rénovation » porté par Enertech et Cycleco : un Webinaire de présentation est organisé le 7 juillet 2017

> www.ekoconception.eu/fr/avis-de-webinaire/

Bretagne - « La gestion de la performance énergétique du projet à l'exploitation, instrumentation et suivi » : synthèse de la journée technique organisée le 13 octobre 2016 par Réseau Breton Bâtiment Durable

> http://reseau-breton-batiment-durable.fr/rencontres/la-gestion-de-la-performance-energetique-du-projet-lexploitation

---

Bretagne - La 2ème édition du Printemps de l'éco-construction se tiendra le 14 juin 2017 à Rennes

> http://printemps-ecoconstruction.org

Bretagne - L'association APPROCHE-Ecohabitat publie un livret de présentation de la démarche « Laboratoire d'innovation pédagogique appliqué au domaine de l'écoconstruction »

> www.approche-ecohabitat.org/nos-actions/formations-innovantes/581-laboratoire-d-innovation-pedagogique-2

Grand Est - La DREAL de la région Grand Est organise, avec l'appui du CEREMA Dter Est, un séminaire sur la revitalisation des centres-bourgs le 19 juin 2017 à l'IRA de Metz

> www.lqe.fr/agenda-rss/2-agenda/2248-19-juin-2017-seminaire-revitalisation-des-centres-bourgs

---

Grand Est - L'ARCAD, l'ADEME Grand Est, la Région Grand Est et la DREAL Grand Est publient le guide de la « rénovation du bâti champardennais »

> www.climaxion.fr/guide-bati-ancien-champardennais

/// SOMMAIRE ///

/// LEGISLATION - REGLEMENTATION ///

Fluides frigorigènes : un nouvel arrêté limite à quatre jours la durée pendant laquelle un équipement peut être utilisé, dès lors qu'une fuite de gaz à effet de serre fluoré a été détectée - 25 avril 2017

Selon l'arrêté du 19 avril 2017, au cours de ces quatre jours, des mesures doivent être mises en œuvre pour faire cesser la fuite ou bien, à défaut, l'équipement doit être mis à l'arrêt et vidangé. Ces dispositions entreront en vigueur le 1er juillet 2017.

Source :

> www.batiactu.com/edito/un-arrete-sur-fluides-frigorigenes-pourrait-declencher-48886.php

A partir du 1er juillet 2017, les normes d'accessibilité à respecter lors de la construction d'établissements recevant du public, fixées depuis 2006, changent - 26 avril 2017

L'arrêté du 20 avril 2017 relatif à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public lors de leur construction et des installations ouvertes au public lors de leur aménagement est paru au Journal officiel du 26 avril 2017. Ce texte introduit notamment la notion de « solution d'effet équivalent », qui permet d'adapter les règles techniques, détaillées dans 17 des 24 articles du texte, tout en assurant la même qualité d'accessibilité pour les personnes en situation de handicap.

Source :

> www.lemoniteur.fr/article/erp-neufs-l-arrete-definissant-les-nouvelles-normes-est-paru-34420806

A télécharger :

> **Arrêté du 20 avril 2017 relatif à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public lors de leur construction et des installations ouvertes au public lors de leur aménagement :** www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?id=JORFTEXT000034485459

Réglementation thermique dans l'existant : une enquête est lancée auprès des maîtres d'ouvrage - 27 avril 2017

Le bureau d'études Pouget Consultants et l'Observatoire national des travaux et services liés au bâtiment et aux travaux publics ont été missionnés par la Direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages pour mener une enquête, afin de faire un état des lieux de l'application de la réglementation thermique dans l'existant dite « globale ». Il s'agit d'évaluer le niveau de connaissance global de la réglementation thermique dans l'existant, d'identifier les difficultés d'application, techniques et économiques, et d'apporter des propositions de révision du dispositif.

Source :

> www.planbatimentdurable.fr/application-de-la-rt-globale-repondez-a-l-enquete-a1111.html

Permis d'aménager un lotissement : le Conseil national de l'Ordre des architectes propose un modèle de contrat - 2 mai 2017

Destiné aux architectes, ce modèle de contrat précise les nouvelles obligations issues de la loi LCAP et les encadre dans une prestation globale et cohérente. Son objectif est d'énoncer clairement les prestations minimales attendues de l'architecte, ainsi que les obligations du maître d'ouvrage.

Source :

> www.architectes.org/actualites/nouveau-contrat-d-architecte-pour-le-permis-d-amenager-d-un-lotissement

Autoconsommation collective d'électricité : les conditions de mise en œuvre ont été définies - 2 mai 2017

Le décret donne les principes de répartition de la production d'électricité entre les consommateurs participant à l'opération d'autoconsommation collective. Il précise le rôle des gestionnaires de réseaux de distribution d'électricité et fixe la puissance installée maximale des installations pouvant injecter leur surplus d'électricité dans le réseau en étant rattachées au périmètre d'équilibre du gestionnaire de réseau au titre de ses pertes. Le décret modifie enfin les critères d'éligibilité aux dispositifs de soutien sous forme d'obligation d'achat ou de complément de rémunération.

Source :

> www.environnement-magazine.fr/article/49399-electricite-l-autoconsommation-collective-prend-corps/

A télécharger :

> **Décret n°2017-676 du 28 avril 2017 relatif à l'autoconsommation d'électricité et modifiant les articles D. 314-15 et D. 314-23 à D. 314-25 du Code de l'énergie :** www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?id=JORFTEXT000034517272

Certificats d'économie d'énergie (CEE) : le décret pour le doublement des objectifs d'économie d'énergie vient de paraître - 3 mai 2017

Pour la période 2018-2020, les objectifs d'économie d'énergie à réaliser passent ainsi de 800 à 1 600 TWh cumac, dont 400 au bénéfice des ménages en situation de précarité énergétique. La société Primesénergie, qui aide les consommateurs à financer des travaux en leur versant une prime financée par les fournisseurs d'énergie *via* les CEE, a salué une *« très bonne nouvelle pour les ménages français »*. C'est *« une immense opportunité pour les consommateurs et un soulagement pour toute la filière qui réalise des économies d'énergie »*, acquiesce également dans un communiqué le groupe Effy (ex-Certinergy), autre acteur du marché.

De leur côté, les fournisseurs d'énergie sont plus critiques, notamment sur le coût du dispositif, payé indirectement par les consommateurs sur leurs factures d'énergie. Un coût qui, selon l'Union française de l'électricité et l'Association française du gaz, serait d'au moins 2 milliards d'euros par an, soit une hausse des factures d'énergie de l'ordre de 2% pour les ménages.

Source :

> www.lemoniteur.fr/article/certificats-d-economies-d-energie-les-objectifs-doubles-le-decret-publie-34441118

A télécharger :

> **Décret n°2017-690 du 2 mai 2017 modifiant les dispositions de la partie réglementaire du Code de l'énergie relatives aux certificats d'économie d'énergie :** www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?id=JORFTEXT000034539594

Projets publics : principes et modalités de calcul des émissions de gaz à effet de serre - 5 mai 2017

Pour calculer les émissions de gaz à effet de serre (GES) de leurs projets, les maîtres d'ouvrage devront multiplier *« la quantité d'énergie, de gaz consommés, de matériaux ou d'équipements mis en œuvre »* par le *« facteur d'émission de la source d'énergie, du gaz, du matériau ou de l'équipement considéré »*.

Ce facteur d'émission correspond, pour l'énergie, à la conversion en émissions de GES de la quantité d'énergie utilisée en phase d'utilisation et en phase de production de l'énergie.

Pour les matériaux et équipements, *« les facteurs d'émissions intègrent les émissions de gaz à effet de serre liées aux consommations d'énergie intervenant dans le processus de production de ces matériaux et équipements (émissions directes et afférentes à la phase amont), ainsi que les émissions liées aux procédés industriels éventuellement mis en œuvre »*.

Source :

> www.lemoniteur.fr/article/projets-publics-voila-comment-il-faudra-calculer-les-emissions-de-gaz-a-effet-de-serre-34450587

A télécharger :

> **Décret n°2017-725 du 3 mai 2017 relatif aux principes et modalités de calcul des émissions de gaz à effet de serre des projets publics :** www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?id=JORFTEXT000034579419

Fibre optique : le raccordement devient obligatoire lorsque des travaux de rénovation sont réalisés en logements collectifs ou dans un édifice accueillant des locaux professionnels - 9 mai 2017

Cette obligation est effective depuis le 8 mai 2017, suite à la publication du décret n°2017-832 du 5 mai 2017. Le texte précise que cette obligation porte sur des immeubles regroupant plusieurs logements ou locaux à usages professionnels faisant l'objet de travaux de rénovation soumis à permis de construire. En revanche, l'obligation ne s'applique pas *« si le coût des travaux d'équipement en ligne de communication électronique à très haut débit, y compris les travaux induits »*, est supérieur à 5% du coût des travaux faisant l'objet du permis de construire.

Source :

> www.lemoniteur.fr/article/fibre-optique-le-raccordement-devient-obligatoire-lors-des-travaux-de-renovation-34464487

L'étiquetage des produits désodorisants à combustion sera obligatoire dès janvier 2019 - 12 mai 2017

Le décret relatif à l'étiquetage des produits désodorisants à combustion sur les informations de sécurité pour l'utilisateur vient d'être publié au Journal officiel. Il rend obligatoire, au 1er janvier 2019, l'affichage de mentions sur les emballages de ces produits. Sont visés en particulier les bougies et encens parfumés, ainsi que tout *« produit constitué d'un matériau combustible parfumé qui, sous l'action de la combustion, dégage dans l'air les substances odorantes qu'il contient »*.

Les emballages devront faire figurer des informations sur l'utilisation du produit et des avertissements sur *« l'absence d'inhalation directe de la fumée »*. Ces informations apparaîtront de manière visible et lisible sur les emballages sous forme de mentions, rédigées en langue française, ou de symboles, comme le préconise la norme NF EN 16740 de décembre 2015 sur la sécurité des émissions des désodorisants à combustion.

Source :

> www.actu-environnement.com/ae/news/etiquetage-desodorisants-combustion-obligatoire-encens-bougie-28990.php4

Travaux embarqués : le décret vient d'être publié - 12 mai 2017

A compter du 1er juillet 2017, lorsqu'un bâtiment fera l'objet de travaux de ravalement importants portant sur des parois de locaux chauffés donnant sur l'extérieur et constituées en surface à plus de 50%, hors ouvertures, de terre cuite, de béton, de ciment ou de métal, le maître d'ouvrage devra réaliser sur les parois concernées des travaux d'isolation thermique conformes aux prescriptions techniques fixées en application de l'article R. 131-28.

Sont considérés comme travaux de ravalement importants tous travaux de ravalement comprenant soit la réfection de l'enduit existant, soit le remplacement d'un parement existant ou la mise en place d'un nouveau parement, concernant au moins 50% d'une paroi d'un bâtiment, hors ouvertures. Les bâtiments ayant reçu le « Label Architecture Contemporaine Remarquable » sont pour leur part exclus du champ d'application du décret.

Source :

> www.batiactu.com/edito/travaux-embarques-ce-que-dit-loi-49095.php

A télécharger :

> **Décret n°2017-919 du 9 mai 2017 modifiant les articles R. 131-28-7 et R. 131-28-9 du Code de la construction et de l'habitation :** www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?id=JORFTEXT000034639364

Conditions et modalités du repérage avant travaux de l'amiante - 17 mai 2017

Le décret relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations est paru au Journal officiel du 10 mai 2017. Il impose, au maître d'ouvrage ou propriétaire d'immeubles par nature ou par destination, de faire rechercher la présence d'amiante préalablement à toute opération comportant des risques d'exposition des travailleurs à l'amiante.

Les modalités de réalisation de ce repérage de l'amiante avant travaux seront précisées par arrêtés spécifiques à chaque secteur.

Source :

> http://veille.infometiers.org/dossier_filiere/batiment/actualite/conditions-et-modalites-du-reperage-avant-travaux-de-lamiante-decret.html

A télécharger :

> **Décret n°2017-899 du 9 mai 2017 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations NOR :** www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?id=JORFTEXT000034637164

Obligation d'amélioration de la performance énergétique dans les bâtiments tertiaires : le décret est paru - 22 mai 2017

Le décret relatif aux obligations d'amélioration de la performance énergétique dans les bâtiments existants à usage tertiaire, plus communément appelé « décret tertiaire » ou « décret rénovation tertiaire », a été publié au Journal officiel du 10 mai 2017, après plus de six ans d'attente. Précisant les modalités d'application de l'article 17 de la loi de Transition énergétique, ce décret définit une obligation de diminution de la consommation énergétique des bâtiments tertiaires de 25% d'ici à 2020, puis de 40% d'ici à 2030.

Sont concernés par cette obligation : les bâtiments ou parties de bâtiments existants à usage de bureaux, d'hôtels, de commerces, d'enseignement et les bâtiments administratifs, regroupant des locaux d'une surface supérieure ou égale à 2 000 m² de surface utile, à l'exception des constructions provisoires dont la durée d'utilisation prévue est de moins de deux ans et des monuments historiques classés.

Selon le Conseil national d'évaluation des normes, ce texte est l'un des projets les « plus coûteux » : sur un coût brut à la charge des collectivités territoriales avoisinant en année pleine 6,9 milliards d'euros, ce décret génère, en effet, à lui seul 4,41 milliards d'euros.

La FFB a d'ores et déjà demandé un report de ces obligations, estimant qu'il serait plus efficace d'accompagner les maîtres d'ouvrage dans une démarche vertueuse et incitative d'économie d'énergie que d'adopter une posture coercitive dans des délais impossibles à tenir.

Sources :

> www.planbatimentdurable.fr/publication-du-decret-tertiaire-au-journal-a1116.html

> www.environnement-magazine.fr/article/49456-renovation-tertiaire-decret-couteux-et-inefficace/

> http://batijournal.com/ffb-demande-report-obligations-damelioration-de-performance-energetique-batiments-existants-a-usage-tertiaire/96025

A télécharger :

> **Décret n°2017-918 du 9 mai 2017 relatif aux obligations d'amélioration de la performance énergétique dans les bâtiments existants à usage tertiaire :** www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?id=JORFTEXT000034639354

/// SOMMAIRE ///

/// NORMES - LABELS - DEMARCHES ///

Promotelec lance le 1er label Rénovation intégrant l'impact carbone - 27 avril 2017

Destiné aux maisons individuelles et aux bâtiments collectifs d'habitation, le Label Promotelec Rénovation Responsable, nouveau nom du Label Promotelec Rénovation Energétique, promeut une rénovation de qualité et certifie :

- la consommation énergétique conventionnelle du bâtiment après travaux, en $kWh_{ep}/m^2.an$;
- la qualité du bâtiment par l'utilisation de matériaux et matériels certifiés ;
- la bonne mise en œuvre des matériaux et matériels installés grâce à un contrôle systématique en fin de chantier ;
- les émissions de gaz à effet de serre en phase exploitation après travaux en $kg_{eq}CO_2/m^2.an$.

Source :

> www.promotelec.com/actualite/promotelec-lance-1er-label-renovation-integrant-limpact-carbone/

La quasi-totalité des particuliers ayant fait construire une maison individuelle en 2016 sont satisfaits des tenants et des aboutissants de l'opération - 19 mai 2017

D'après le baromètre « Construction maison individuelle 2017 » du certificateur Céquami, 92% des Français interrogés sont satisfaits de la qualité globale de leur maison, 85% du délai de livraison, 84% de son rapport qualité/prix et 83% de la prestation globale de leur constructeur.

Source :

> www.batiactu.com/edito/2016-francais-plutot-satisfaits-leur-maison-individuelle-49194.php

/// SOMMAIRE ///

/// MATERIAUX - PRODUITS - TECHNIQUES ///

Menuiseries extérieures : l'Union des fabricants de menuiseries extérieures présente trois nouvelles fiches techniques dédiées à l'acoustique et à l'isolement phonique des menuiseries - 15 mai 2017

Rédigées à l'intention des professionnels du secteur, ces fiches complémentaires rappellent des notions essentielles et des étapes clés de la prescription de fenêtres.

La première (FT30), s'attache à la « Définition des grandeurs acoustiques » et précise celles qui sont utilisées pour les fenêtres.

La seconde (FT31), intitulée « Isolement de façade et conséquences pour les menuiseries extérieures », explique les différences à prendre en compte entre indice d'affaiblissement du produit et indice d'isolement d'une façade.

Enfin, la troisième (FT32), intitulée « Déterminer l'isolement de façade… quand l'étude acoustique n'existe pas », doit permettre aux fabricants ou prescripteurs de fenêtres d'anticiper sur les besoins d'information du maître d'œuvre ou de l'architecte, en leur permettant de se positionner à la remise de l'offre comme conseil. Elle permet ainsi au professionnel de déterminer les performances acoustiques d'une fenêtre à mettre en œuvre dans une façade dont il est amené à définir la performance *a minima* et lui donner des clés concrètes pour faire un diagnostic, étape par étape.

Ces trois fiches s(er)ont prochainement disponibles en téléchargement sur le site www.ufme.fr.

Source :

> www.batiactu.com/edito/trois-fiches-techniques-dediees-a-acoustique-menuiseries-49122.php

/// SOMMAIRE ///

/// OUTILS - METHODOLOGIES ///

La base de données INIES poursuit sa croissance - 11 mai 2017

Le baromètre 2016 de la base de référence des déclarations environnementales et sanitaires des produits, équipements et services pour l'évaluation de la performance des ouvrages révèle une stabilité du nombre de FDES disponibles (1 651, pour 35 718 références commerciales) et une progression des PEP ecopassport (403), même s'ils sont encore peu nombreux.

On y compte également 292 valeurs par défaut (ou données génériques mises à disposition par le ministère en charge de la construction) et 50 données conventionnelles de services (relatives aux impacts des énergies ou services).

Source :

> www.cahiers-techniques-batiment.fr/article/la-base-inies-s-enrichit.33214

A télécharger :

> **Baromètre INIES 2016 :** www.inies.fr/wp-content/uploads/2017/05/Barometre-2016-vf.pdf

Qualitel a lancé son prototype de carnet numérique du bâtiment - 15 mai 2017

Lauréate de l'appel à projets sur le carnet numérique de suivi et d'entretien du logement, l'association Qualitel vient de lancer son prototype, développé en collaboration avec la Caisse des dépôts, le Conseil supérieur du notariat, la SMA et la Poste.

Le principe ? Un site web et une application mobile permettant aux utilisateurs d'avoir accès à de la documentation concernant le bâtiment (diagnostics techniques, comptes rendus d'assemblées générales, comptes, ...), mais aussi de recevoir des alertes par courriel, SMS ou notifications, leur permettant de mieux gérer et ainsi valoriser leur bien. 150 carnets sont d'ores et déjà actifs dans des logements privés, collectifs et individuels.

Source :

> www.batiactu.com/edito/qualitel-lance-son-prototype-carnet-numerique-batiment-49121.php

Qualité de l'air intérieur : une start-up française développe un outil de simulation numérique capable d'évaluer la qualité de l'air intérieur d'une construction avant même qu'elle ne soit bâtie - 16 mai 2017

A l'avenir, il sera possible d'anticiper les questions de qualité de l'air dans un bâtiment par le biais de simulations numériques. Une jeune pousse française, Octopus Lab, vient d'être récompensée par un coup de cœur du jury des Trophées Santé Bâtiment pour son logiciel de modélisation INCA-Indoor.

A partir de données de base telles que les dimensions de l'ouvrage, ses surfaces vitrées, la position de ses ventilations, les systèmes utilisés, la localisation du bâtiment et les matériaux utilisés, il est désormais possible d'évaluer la qualité de l'atmosphère du bâtiment. La start-up travaille désormais au développement de la version commerciale de l'outil.

Source :

> www.batiactu.com/edito/simuler-qualite-air-interieur-un-batiment-bientot-realite-49137.php

L'application « Fiches pathologies du bâtiment » est téléchargeable gratuitement - 18 mai 2017

Gratuite et disponible pour smartphone ou tablettes, l'application « Fiches pathologies du bâtiment » proposée par l'AQC recense 69 désordres avérés, constatés sur le terrain par les experts construction. Chaque fiche établit le constat et le diagnostic de la pathologie concernée, développe les bonnes pratiques de mise en œuvre à l'aide de nombreux schémas et illustrations, et liste les textes de référence applicables. L'application est téléchargeable dans l'App Store™ et Google Play™.

Source :

> www.qualiteconstruction.com/outils/fiches-qualite-reglementaire.html

/// SOMMAIRE ///

/// ECONOMIE - INCITATIONS FINANCIÈRES ///

Une attestation pour faciliter les demandes de prêt des particuliers recourant à un architecte - 2 mai 2017

Le CNOA et l'organisme VERIFIMMO, société de courtage en assurance, ont mis au point une attestation permettant de faciliter le traitement d'une demande de prêt pour les particuliers faisant appel à un architecte pour la construction d'une maison individuelle. Cette attestation permet de renforcer la transparence des relations contractuelles par la déclaration préalable des liens d'intérêt de l'architecte avec toute entreprise de construction et son engagement à proposer à son client une liste d'entreprises de travaux à consulter. Elle permet également de s'assurer que la réglementation relative au CCMI sera respectée si les conditions de son application venaient à être réunies. Ainsi, l'architecte de l'opération est invité à certifier que les entreprises de travaux seront librement choisies par le maître d'ouvrage et que son entreprise d'architecture n'a pas de lien avec ces entreprises de travaux. En signant cette attestation, l'architecte s'engage également à mettre en œuvre son devoir de conseil. Il est tenu d'informer son maître d'ouvrage de l'obligation de mettre en place un CCMI sans fourniture de plans, s'il décide de confier la réalisation des travaux constitutifs du « hors d'eau » et « hors d'air » à une même entreprise.

Source :

> www.architectes.org/actualites/une-attestation-pour-faciliter-les-demandes-de-pret-des-particuliers-recourant-un

Photovoltaïque : baisse du tarif d'achat au 2ème trimestre 2017 - 9 mai 2017

Selon la Commission de régulation de l'énergie, les tarifs d'achat pour les installations photovoltaïques baissent de 1,5% pour les installations intégrées au bâti et de 2% pour les installations intégrées de manière simplifiée au bâti pour la période du 1er avril au 30 juin 2017.

Source :

> www.photovoltaique.info/Aujourd-hui-arrete-du-9-mai-2017

Les droits de succession seront diminués en Wallonie en cas de rénovation énergétique - 10 mai 2017

Les événements de transfert de propriété (achat/vente, succession, donation) sont des moments clés pour la décision d'investir dans une rénovation profonde. Or, actuellement, les droits de succession étant liés à la valeur estimée de la maison, les seniors craignent d'investir dans une rénovation au risque de voir augmenter ces droits. Afin de lever ce frein, le gouvernement Wallon a donc décidé de réduire ces droits en cas d'amélioration des performances énergétiques d'un logement. Cette mesure figure parmi les 43 que le Gouvernement envisage à plus ou moins long terme dans sa stratégie de rénovation des bâtiments, privés et publics, pour remplir les objectifs européens en Wallonie, où la performance moyenne des logements correspond au label F des certificats de performance énergétique (PEB).

Source :

> www.sudinfo.be/1841811/article/2017-05-10/les-droits-de-succession-seront-diminues-en-wallonie-en-cas-de-renovation-energe

Un décret confirme l'élargissement des aides octroyées par l'ANAH aux travaux de rénovation énergétique des copropriétés fragiles - 11 mai 2017

Ce texte permet notamment la rénovation des copropriétés en facilitant le traitement des copropriétés dégradées et ouvre le champ d'octroi des aides aux copropriétés fragiles pour permettre d'accentuer les efforts sur la rénovation énergétique du parc existant.

Source :

> www.actu-environnement.com/ae/news/renovation-energetique-coproprietes-aides-anah-28972.php4

Photovoltaïque : création d'une prime à l'investissement et d'un tarif d'achat spécifique pour les installations en autoconsommation - 11 mai 2017

Les installations en autoconsommation avec injection du surplus d'électricité dans le réseau sont désormais éligibles à une prime à l'investissement dont le versement *« sera réparti sur les cinq premières années de production de l'installation »*. Quant au surplus d'électricité, il bénéficiera du tarif d'achat suivant : 10 centimes d'euros par kilowattheure pour les installations de puissances inférieures ou égales à 9 kWc respectant les critères d'implantation, et 6 centimes pour les autres de puissances inférieures ou égales à 100 kWc.

Source :

> www.environnement-magazine.fr/article/49445-photovoltaique-prime-pour-l-autoconsommation/

Le Médiateur de l'énergie juge encourageants les premiers résultats de l'expérimentation du chèque énergie - 18 mai 2017

D'après les résultats de l'expérimentation menée depuis mai 2016 en Ardèche, en Aveyron, dans les Côtes d'Armor et le Pas-de-Calais, les bénéficiaires du chèque énergie sont plus nombreux que ne l'étaient ceux éligibles aux tarifs sociaux. Sur les 173 000 chèques distribués en mai 2016, 135 000 ont été utilisés, contre 124 000 bénéficiaires des tarifs sociaux l'année précédente. Le chèque énergie permet, en outre, aux personnes se chauffant par combustible de disposer de la même aide que les personnes utilisant l'électricité ou le gaz naturel comme source d'énergie de chauffage.

D'après l'Institut national de la consommation, 18% des chèques utilisés entre octobre 2016 et mars 2017 l'ont été pour l'achat de fioul domestique, de bois ou d'un autre combustible. Près de 22% des consommateurs éligibles au dispositif n'ont toutefois pas utilisé leur chèque, devenu caduque le 31 mars 2017.

Source :

> www.actu-environnement.com/ae/news/cheque-energie-mediateur-bilan-29029.php4

/// SOMMAIRE ///

/// IMMOBILIER ///

En dépit d'une remontée des taux de crédit, le marché de l'immobilier ancien devrait rester très actif en 2017 - 25 avril 2017

Selon la dernière note de conjoncture des notaires de France, la dynamique observée l'an passé sur le marché immobilier ancien s'est poursuivie au cours du 1er trimestre 2017. Le nombre de logements anciens vendus a continué de croître : à la fin du mois de février, il était de 867 000 sur douze mois glissants (+7,7%), au-delà même du précédent record établi à 848 000.

Source :

> www.batiactu.com/edito/immobilier-ancien-hausse-prix-devrait-accelerer-48896.php

Hausse de 15,5% des mises en chantier en un an - 2 mai 2017

D'avril 2016 à mars 2017, les mises en chantier de logements progressent de 15,5% (393 400 unités). Tous les types de logements sont concernés par cette hausse : +19,2% pour les logements collectifs, +18,0% pour les logements en résidence, +12,0% pour les individuels purs et +5,5% pour les individuels groupés.

Source :

> http://batijournal.com/augmentation-de-155-logements-mis-chantier/95847

Après un léger rebond en début d'année, les taux d'intérêt accordés pour les crédits immobiliers ont enregistré une baisse dans la plupart des établissements bancaires en mai 2017 - 16 mai 2017

Selon « J'aime mon courtier », les taux d'intérêt des crédits immobiliers ont baissé de 0,10% en mai 2017. Toutes les régions ne sont toutefois pas concernées par cette baisse. C'est notamment le cas pour la région PACA, la Bretagne, les Pays-de-Loire et le Limousin. A Bordeaux, Lyon et Montpellier, seuls les emprunts d'une durée de 20 ans et plus ont connu cette baisse.

Source :

> www.batiactu.com/edito/legere-baisse-taux-credits-mai-49139.php

L'encours de crédit immobilier a augmenté de 4,7% en France en 2016 - 19 mai 2017

La France est l'un des plus grands marchés en volume de crédits immobiliers. Avec 928 milliards d'euros d'encours en 2016, la France se classe 3ème au niveau européen en termes de volume d'emprunts cumulés, derrière le Royaume-Uni (1 352 milliards d'euros) et l'Allemagne (1 126 milliards d'euros). C'est que révèle une récente étude du Crédit foncier.

En 2016, l'encours français par habitant était de 13 905 euros, soit un montant légèrement au-dessus de la moyenne européenne (12 059 euros). L'endettement des ménages reste fortement lié à l'immobilier. Dans l'Hexagone, le crédit immobilier représente en effet 86% de la dette des Français. Une dynamique différente des pays de l'Europe de l'Est, où le crédit immobilier se situe entre 51% et 55% de l'endettement global des ménages.

Source :

> www.batiactu.com/edito/credits-immobiliers-francais-dans-ventre-mou-europe-49189.php

/// SOMMAIRE ///

/// PROFESSIONNELS - ENTREPRISES ///

La Direction générale du travail dévoile les chiffres des organisations patronales - 27 avril 2017

D'après les chiffres publiés par la Direction générale du travail : la Fédération française du bâtiment (FFB) compte 42 144 entreprises adhérentes (643 847 salariés) ; la CAPEB, 56 589 entreprises (170 592 salariés) ; et, la Fédération nationale des Scop-BTP, 366 entreprises.

De leurs côtés, l'Union nationale des syndicats français d'architectes (UNSFA) rassemble 1 147 entreprises, pour un total de 3 849 salariés, tandis que le Syndicat de l'architecture regroupe 389 entreprises, pour un total de 1 711 salariés.

Source :

> www.batiactu.com/edito/decouvrez-nombre-adherents-federations-construction-48926.php

L'activité de l'artisanat du bâtiment affiche une croissance de 1,5% sur les trois premiers mois de l'année - 28 avril 2017

Selon la CAPEB, la croissance de l'activité est plus prononcée dans les entreprises de 10 à 20 salariés : +2% sur un an. Les TPE de moins de 10 salariés enregistrent de leur côté +1,5%. Dans le détail, la reprise concerne l'ensemble du secteur, avec +2,5% dans le neuf, +1% dans l'entretien-rénovation et +2% pour les travaux d'amélioration de performance énergétique du logement. Elle profite aussi aux différents corps de métiers, qui ont vu leur volume d'activité augmenter entre 1% et 2%, avec en tête la couverture-plomberie chauffage et les électriciens (+2% chacun).

Les carnets de commande gonflent en parallèle, avec une visibilité de 86 jours, soit 10 jours de plus qu'un an auparavant. Malgré cette croissance du 1er trimestre 2017, 28% des entreprises pointent encore des besoins de trésorerie.

Sources :

> www.lemoniteur.fr/article/les-indicateurs-d-activite-des-artisans-passent-au-vert-34423562

> http://veille.infometiers.org/dossier_filiere/batiment/actualite/la-capeb-presente-les-indicateurs-du-batiment-pour-le-1er-trimestre-2017.html

Dispositif REX Bâtiments performant : l'AQC, en partenariat avec Novabuild, publie un rapport thématique dédié aux menuiseries extérieures - Mai 2017

Qu'il s'agisse d'éclairage, de ventilation des locaux, d'efficacité énergétique, d'étanchéité à l'air ou à l'eau, de confort ou de sécurité, les menuiseries extérieures doivent aujourd'hui répondre à de nombreuses exigences qui correspondent à autant de points de vigilance à connaître.

Ce rapport, élaboré par l'AQC en partenariat avec Novabuild, présente un ensemble de situations à risque observées sur le terrain. Son but est de sensibiliser les acteurs afin d'améliorer la qualité de la conception, de l'intégration et de l'entretien des menuiseries extérieures.

Source :

> www.qualiteconstruction.com/observation/rex-batimentsperformants-risques.html

A télécharger :

> **Les menuiseries extérieures, 12 enseignements à connaître :**
www.qualiteconstruction.com/fileadmin/medias/observation/rapports-rex/rapport-rex-menuiseries-exterieures-enseignements.pdf

Les défaillances d'entreprises chutent fortement dans le BTP - 15 mai 2017

Sur une année glissante, à mars 2017, les défaillances d'entreprises dans le secteur du BTP ont diminué de 12,6%. Si l'on ne tient compte que des trois derniers mois, la baisse est de 7,8%. En mars 2017, 13 195 entreprises de la construction ont mis la clé sous la porte. Sur l'année, tous les secteurs sont en baisse en termes de défaillances, sauf les secteurs de l'agriculture (+9,2%) et du transport (+2,6%). Après le BTP, secteur d'activité où la chute est la plus élevée, viennent l'industrie (-7,5%), le commerce (-6,8%), l'hébergement/restauration (-6,8%) et les activités financières et d'assurances (-5,8%).

Source :

> www.batiactu.com/edito/defaillances-entreprises-chutent-fortement-dans-btp-49114.php

/// SOMMAIRE ///

/// FILIÈRES - PRESTATAIRES ///

La collecte des lampes usagées des ménages a augmenté de 25% en 2016 - 26 avril 2017

En 2016, les particuliers ont déposé 19 millions de lampes en magasins et déchèteries municipales. Au total, ce sont 47 millions de lampes qui ont été collectées en 2016 auprès des particuliers et des professionnels. Une progression de 18% par rapport à 2015. Le réseau Récylum, qui compte désormais 18 700 points de collecte contre 17 600 en 2015, a annoncé avoir atteint l'objectif réglementaire de 45% de taux de collecte pour 2016.

Source :

> www.actu-environnement.com/ae/news/collecte-recyclage-lampes-usagees-2016-recylum-28884.php4

Matériaux de construction : l'activité des marchés des granulats et du béton prêt à l'emploi en hausse au 1er trimestre 2017 - 4 mai 2017

Au 1er trimestre 2017, le marché des granulats affiche une hausse 2,4%, tandis que celui du béton prêt à l'emploi enregistre une hausse de 5,1%. La confirmation de la bonne orientation des différents indicateurs de la construction en ce début de printemps suggère la poursuite d'une hausse de l'activité des matériaux pour les prochains mois.

Source :

> http://batijournal.com/materiaux-beton-pret-a-lemploi-mois-de-mars-rassurant/95898

/// SOMMAIRE ///

/// BÂTIMENT - ENERGIE ///

Maison neuve : la pompe à chaleur, solution de chauffage préférée des Français - 25 avril 2017

Selon le baromètre « Energie 2017 » pour Domexpo, la pompe à chaleur reste le système de chauffage préféré des Français, et plus particulièrement la pompe à chaleur air/eau, choisie par 37% des sondés. Cette dernière est d'ailleurs en progression ces dernières années (31% en 2015 et 29% en 2014), tout comme le gaz naturel (17%). A l'inverse, les autres systèmes de chauffage sont en baisse, notamment l'électrique joule qui est passé de 54% en 2010 à 9% en 2016, et le bois (poêle à bois ou pellets) qui diminue depuis 2014 (11% en 2016 contre 16% en 2014).

Source :

> www.batiactu.com/edito/maison-neuve-pompe-a-chaleur-solution-chauffage-preferee-48895.php

Comment vit-on en maison passive : La Maison Passive publie les résultats de son enquête - 16 mai 2017

Menée auprès de 50 résidents de maisons individuelles labellisées passives, cette enquête dévoile, tout d'abord, que 96% des sondés se disent satisfaits de vivre en maison passive. Satisfaction de vivre en faisant des économies et en prenant soin de la Planète, mais surtout, satisfaction de mieux vivre. En effet, 74 % des participants à l'enquête jugent leur maison « très confortable », tandis que 68% d'entre eux mettent en avant une sensation de « confort immédiat ». Un confort très souvent couronné par la labellisation, qui joue à la fois le rôle de certitude d'une construction qualitative et pérenne (dans 54% des cas), mais aussi de valorisation du travail de l'équipe de conception ou d'argument majeur en cas de revente. Côté économies, si construire passif nécessite encore un surinvestissement, 86% des sondés trouvent leur maison « beaucoup plus économe » comparée à leur résidence précédente.

Source :

> www.lamaisonpassive.fr/10-ans-de-batiment-passif-comment-vit-on-en-maison-passive/

A consulter :

> **Enquête de satisfaction - Maisons individuelles passives :**
https://issuu.com/lamaisonpassive/docs/enqu__te_de_satisfaction_maisons_in

/// SOMMAIRE ///

/// SANTÉ - HYGIÈNE - SÉCURITÉ ///

Economie circulaire : l'ADEME lance un appel à candidatures pour les établissements sanitaires et EHPAD - 15 mai 2017

Destiné aux établissements sanitaires et établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), cet appel à candidatures a pour objectif de mettre en place des actions pilotes d'économie circulaire. Les vingt lauréats seront accompagnés gratuitement par l'ADEME autour de trois thèmes clés : la réduction et la valorisation des déchets ; la lutte contre le gaspillage alimentaire ; et, le déploiement des achats responsables. Sont concernés tous les établissements sanitaires et EHPAD en France métropolitaine et adhérents à la Fédération hospitalière de France, à la Fédération de l'hospitalisation privée ou à la Fédération des établissements hospitaliers et d'aide à la personne. Les candidatures doivent être déposées avant le 16 juin 2017.

Source :

> www.ademe.fr/actualites#actualite-192210

/// SOMMAIRE ///

/// AUTRES THÈMES ///

L'habitat participatif a sa base de données nationale - 21 avril 2017

La plus grande base de données nationale des projets d'Habitat Participatif et d'Oasis a été lancée à l'initiative des associations Colibris et Coordin'Action. Cette base de données a été créée par et en concertation avec l'ensemble des acteurs de la thématique de façon à éviter les multiples recensements, toujours partiels, d'une part, et qui impliquent une mise à jour des données sur plusieurs supports, d'autre part. L'outil qui a été développé permet de collecter et restituer l'information sur les sites internet de tous les partenaires sous forme de cartes paramétrables. La base recense aujourd'hui plus de 500 lieux répartis sur toute la France. Le site a également mis en place une carte des évènements des journées portes ouvertes de l'habitat participatif.

Source :

> www.build-green.fr/lhabitat-participatif-a-sa-base-de-donnees-nationale/

> www.basededonnees-habitatparticipatif-oasis.fr/wakka.php?wiki=PagePrincipale

L’ADEME publie son rapport d’activité 2016 - 15 mai 2017

L’ADEME publie son rapport d’activité pour l’année 2016, au cours de laquelle l’Agence, qui fête ses 25 ans, a continué d’assurer son rôle d’acteur incontournable de la Transition énergétique pour la Croissance verte. Investie d’une nouvelle mission de lutte contre le gaspillage alimentaire en 2016, l’ADEME a également poursuivi ses missions historiques sur : la Croissance verte, en accompagnant la création d’emplois et soutenant l’innovation ; la Transition énergétique, avec en priorité les énergies renouvelables dans les territoires ; et, l’export du savoir-faire français à l’international, en s’impliquant pleinement dans la COP 22.

Source :

> www.ademe.fr/actualites#actualite-192175

A consulter :

> **Rapport d’activité 2016 de l’ADEME :** https://faits-marquants-2016.ademe.fr/

CESBA MED, un projet européen pour faciliter le passage de la rénovation de l'échelle des bâtiments à celle des quartiers - 17 mai 2017

Plusieurs systèmes d'évaluation, méthodologies et outils existent pour accompagner les maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre dans leurs projets. Les partenaires de CESBA Med (universités, collectivités, instituts de recherche, associations dont EnvirobatBDM) vont tester plusieurs outils existants afin d'établir un cadre commun d'évaluation, complété d'un cadre régionalisé adapté aux spécificités locales qui sera expérimenté dans les villes partenaires. Un réseau des villes pilotes permettra d'échanger sur les résultats, la mise en œuvre et la transférabilité des outils. Enfin des formations et des ateliers seront organisés dans les différents territoires partenaires.

Le projet CESBA Med bénéficie du soutien du fonds européen de développement régional *via* le programme de coopération INTERREG - Espace méditerranéen qui cofinance le projet à hauteur de 85% sur les 3 années que dure le projet, de décembre 2016 à septembre 2019, soit 2 711 819 euros.

Source :

> www.construction21.org/france/articles/fr/projet-europeen-cesba-med.html

/// SOMMAIRE ///

Les membres du réseau BEEP



Avec le soutien technique et financier de :

ADEME
Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie

Crédits photos page de couverture (de gauche à droite) :
Prototype Terra Nostra Confluence © VAD - SYDESL © ADEME Bourgogne-©Pierre COMBIER-Nicolas FAVET Architectes - Résidence en habitat participatif MasCobado à Montpellier © Ecobatp LR